



N° 459 /2018/RDA/C19/SAAJP

## RECEPISSE DE DECLARATION D'UNE ASSOCIATION

### **Le Préfet du Département du Wouri**

Soussigné, donne à l'ASSOCIATION CAMEROUNAISE DES AVOCATS D'AFFAIRES, en abrégée ACAA le récépissé de déclaration conformément aux dispositions de la Loi n°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association.

**SIEGE: DOUALA. Email:contact@acaa-cbla.org. Tel : 699 50 30 30**

#### BUREAU EXECUTIF

##### FONCTION

Président  
Vice-Présidente  
Secrétaire Exécutif  
Secrétaire Scientifique  
Trésorière  
Commissaire aux Comptes  
Chargée des Relations Publiques

##### NOMS ET PRENOMS

TCHUENTE Charles  
NYOBE Francine  
Gilbert A BONGAM  
TANKEU Jean  
NKOULE Gertrude  
TCHAMO MAFETGO Clémence  
TOBAK EBOA Marie Noëlle

##### PROFESSION

Avocat  
Avocate  
Avocat  
Avocat  
Avocate  
Avocate  
Avocate

#### OBJECTIFS :

- Promouvoir la spécialisation du droit des affaires au Cameroun par des sensibilisations, des colloques et des séminaires ;
- Proposer au Barreau toutes les mesures visant à améliorer les normes et la pratique du droit des affaires au Cameroun ;
- Promouvoir des études spécifiques relatives au droit des affaires et à l'activité des Avocats d'Affaires au Cameroun ;
- Servir de cadre de réflexion et d'échanges pour conduire des initiatives visant à l'amélioration du climat des affaires en général et à celui de l'environnement juridique et judiciaire des affaires en particulier.

Toute modification ou changement survenu aux dispositions ci-dessus fera l'objet dans les deux mois qui suivent d'une déclaration au Préfet.

Le présent récépissé qui confère la personnalité juridique à l'association est délivré pour servir et valoir ce que de droit. /-

#### AMPLIATIONS :

- MINAT/YDE
- GRL/DLA
- DOSSIER
- CHRONO



**09 NOV 2018**

Douala, le .....

LE PREFET.

**MACHE NJOUONWET Joseph Bertrand**  
ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL  
HORS ECHELLE